

JOURNÉES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU TRAVAIL

Sur votre lieu de travail, participez aux journées
qui rendent la route plus sûre.

ORGANISEZ DU 18 AU 22 MAI

LES JOURNÉES DE
LA SÉCURITÉ
ROUTIÈRE AU
TRAVAIL



Au programme :

Lundi 18 mai

« Repasse ton code » : test sur les règles du code de la route grâce aux quiz interactifs à réaliser en équipes

Clique sur le lien : [QUIZ](#)

Mardi 19 mai

« La Slow conduite et son professeur » : Un sage et attachant paresseux, dont la morale tient en une phrase : « La vie appartient à ceux qui lèvent le pied ».

Clique sur le lien : [Vidéo n°1](#)

Clique sur le lien : [Vidéo n°2](#)

Clique sur le lien : [Vidéo n°3](#)

Clique sur le lien : [Vidéo n°4](#)

Mercredi 20 mai

« Fatigue, alcool et vitesse au volant » : Un ticket oublié, une victoire inattendue... et les bonnes résolutions s'envolent ! Rentrer tôt, Jonathan se l'était promis. Il fera pourtant la fête jusqu'au bout de la nuit. Son accident, à l'aube, se sera noué bien avant.

Clique sur le lien : [PODCAST](#)

Jeudi 21 mai

« Texto & distance de freinage voiture / moto » :

Faite le test.

Texto - Cliquez sur le lien : [Test](#)

Freinage - Cliquez sur le lien : [Test](#)

Vendredi 22 mai

Les bons réflexes avant de prendre la route : Ce petit quiz est à partager avec vos collaborateurs : Dans les bureaux, au réfectoire, à la machine à café, ...

Clique sur le lien : [QUIZ](#)

Le Risque routier = Risque Majeur = Risque prioritaire !

Dans ce cadre, la société COTE s'associe avec la Sécurité Routière dans la campagne « Les journées de la sécurité routière ».

Nous demandons à l'ensemble de nos managers et de nos collaborateurs de s'engager dans la prévention du risque routier en participant aux campagnes de sensibilisation journalière présentées ci-dessous.



S'engage pour mieux vous protéger sur la route

7 engagements
pour une route
plus sûre

Les employeurs s'engagent pour la sécurité routière de leurs salariés

NOS 7 ENGAGEMENTS

✓ Nous limitons
aux cas d'urgence les
conversations téléphoniques
au volant

✓ Nous prescrivons la **sobriété**
sur la route

✓ Nous exigeons le port
de la **ceinture de sécurité**

✓ Nous n'acceptons pas
le **dépassement des vitesses**
autorisées

✓ Nous intégrons des
moments de repos dans
le calcul des temps de trajet

✓ Nous favorisons la **formation**
à la sécurité routière

✓ Nous encourageons
les **conducteurs de deux-roues**
à mieux s'équiper

Vous aussi, signez les 7 engagements sur
securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,**
ENSEMBLE

#EmployeursEngagés
#SécuritéRoutièreAuTravail